

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 1112 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAHDADEN

Brou châris

Date de naissance :

01.01.1953

Adresse :

Massira, 101-71 Appt 4

C.A.S.A.

Tél. : 06 66 12 49 59

Total des frais engagés : _____ Dhs

Cachet du médecin :

Dr. Ahmed EKLALECH
Médecin : Dr. EKLALECH
Hay Lemia Bloc 8 - N° 2 nis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 82 81 38

Date de consultation :

14/10/2021

Nom et prénom du malade :

MAHDADEN TOURLA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

eff URINAIRES + le petit temps

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

casablanca

Le :

10/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

BOUACHANE

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/07/2021	—	—	150,00	Dr. Ahmed LAKLAEGH Médecin Généraliste Hôpital Lamia Bloc B - N°2 Hôpital Mohammed-Cachia Tél: 05 22 62 81 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr BOUCHER N° 1 Hm 71 N° 3 Hay Al Massira Hay Massira Casablanca Tel 30622 63187 58 Dr BUCHER N° 1 Hm 71 N° 3 Hay Al Massira Hay Massira Casablanca Dr BUCHER N° 1 APR Massira Hm 71 N° 3 Hay Al Massira	10/07/2021 10/07/2021 10/07/2021	339,20 97,90 1129,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور أحمد لقلالش

الطب العام

DOCTEUR AHMED LAKLALECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis, Hay Mohammedi.

Aïn Sebâa - Casablanca

Tél.: (0) 522 62 81 38

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي طياء بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدى

عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le :

14/07/2022

الدار البيضاء في :

PHARMACIE ADIL
Dr. Bouchra REBANNOUMI
N° 71 N° 3
Hay Mohammedi
Casablanca
Tel: 022 337 53

Mr. MATHANE

Bourla

LOT : 200922
UT AV : 07/2024
PPV : 54,20DH

LOT 191337
EXP 04/2022
PPV 99.00DH

127,80

127,80

45,00

13,20

339,20

NO-SPA FORTE 80MG
CP B20
PER:12/2023
P.P.V:45DH00
6 118000 061816

State
N°2-315
Casablanca

Tél: 05 22 02 81 38

ORDONNANCE

Dr.Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél:05 22 62 81 38

Jan Le 17/07/2024

9 - MAHDANE TOURNE

46,90

① Xenid yéchab

S.V.

LOT : 1348
PER : 09/22
PPV : 46,90 DH

51,00

S.V.

MIAMI x6.

enlevé

② Gel max yéchab

LOT 102220
UT AV 04 2024
PPV 51,00 DH

97,90

MIAMI x6

PHARMACIE ADIL
Dr. Bouchra BENNOUSSI
Imme. 71 N° 3 Ley Al Massira
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 62 87 58

Dr.Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél:05 22 62 81 38

DOCTEUR AHMED LAKLALECH
Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis, Hay Mohammedi.
Aïn Sebâa - Casablanca

Tél.: (0) 522 62 81 38

الدكتور أحمد لقلالش
الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي ملياء بلوك 6 رقم 2 مكرر الحي المحمدية
عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le : 19/07/2021 الدار البيضاء في :

PHARMACIE ADIM
Dr. Bouchra CHANNOUMI
Imme. 71 N° 2 Bis Hay Al Massira
Hay Mohammedi Casablanca
Tel: 022 63.87.53

9 - MAUDANNE TOURIS

(PPV: 750410)

① 750 mg ERYCA 75 mg a S.V.
88.80 x 1 100.00 - 00.00 - 00
21 vitamine folic 12 mg (2 mg)
8 mg 21-
31 VALBEX 500 mg 426
10.00. 24 32/2 x 6
113.95 4 AN 50 L 500 mg S.V.
24 mg 21-
Clcloviral (cure) 2 AM 21-
Dr. Ahmed LAKLALECH
Médecine Générale
Hay Lamia Bloc 6 N° 2 Bis
Hay Mohammedi-Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38